

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	14	15

Séance du 2 juillet

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet

Convocation
26/06/2026
Date d'affichage 26/06/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. GUILLAUME – C. TAHALY – M. FRERY – E. BARRE – C. COUPLET – C. BRONISEL – M. REVEILLE – A. VEDOVATI – M. MOJAISKY – R. GUILLIN – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL

Absent ayant donné pouvoir : C. RATIVEAU à E. TRESCARTES

Secrétaire : M. BOURDIGUEL

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2026 sur des bases prévisionnelles, à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Décision modificative budgétaire n° 2 sur le budget commune**Fonctionnement**

Dépenses :

Chap 042 compte 6811 : - 15010,27 €

Chap 011 compte 627 : + 15010,27 €

Investissement

Dépenses :

Chap 041 compte 2312 : + 26161,08 €

Chap 041 compte 2158 : + 13048.90 €

Recettes :

Chap 041 compte 2031 : + 26161,08 €

Chap 041 compte 2031 : + 13048.90 €

Dépenses :

Chap 20 compte 2041582 : - 15010,27 €

Recettes :

Chap 040 compte 28041582 : - 15010,27 €

Dépenses :

Chap 23 compte 238 : + 20000 €

Chap 21 compte 2158 : - 20000 €

Dépenses :

Chap 20 compte 2041582 : - 40000 €

Chap 21 compte 2152 : + 40000 €

Décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget assainissement

Fonctionnement

Dépenses :

Chap 042 compte 6811 : + 4819,68 €

Chap 011 compte 61528 : - 4819,68 €

Investissement

Dépenses :

Chap 21 compte 21311 : + 4819,68 €

Recettes :

Chap 040 compte 28138 : + 4819,68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Mélanie BOURDIGUEL



Le Maire
Evelyne TRESCARTES

